

## PROCURATION

L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme EUROPEAN MEDICAL SOLUTIONS, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.798.795 et au Registre des Personnes Morales de Bruxelles (la « Société »), qui se tiendra le **11 juin 2026 à 15 heures à l'Avenue Louise 235, 9<sup>ème</sup> étage** et dont l'ordre du jour figure ci-dessous, **doit utiliser le présent formulaire de procuration**. Toute autre forme de procuration ne sera pas acceptée.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire. Pour ce faire (i) l'actionnaire doit désigner ce mandataire en utilisant le formulaire de procuration établi par la Société, qui peut être obtenu sur le site internet de la Société ([www.dms-imaging.com](http://www.dms-imaging.com)) ou sur simple demande à Madame Valérie PUGNALONI Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles, Belgique ou par e-mail à [vpugnaloni@dms-imaging.com](mailto:vpugnaloni@dms-imaging.com) ; (ii) l'actionnaire est invité à suivre les instructions reprises sur ledit formulaire et doit se conformer à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci-dessus, afin d'être valablement représenté à l'Assemblée ; (iii) l'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société à l'attention de Madame Valérie PUGNALONI, Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles, Belgique au plus tard le **4 juin 2026 à 17 heures** (heure belge) ; ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par e-mail à [vpugnaloni@dms-imaging.com](mailto:vpugnaloni@dms-imaging.com) pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable ; (iv) toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflit d'intérêts et de tenue de registre.

La désignation d'un mandataire doit être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

### Le/la soussigné(e) :

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale : \_\_\_\_\_

Adresse / Siège social : \_\_\_\_\_

Si personne morale :

Noms, Prénom du(es) représentant(s) légal(aux) : \_\_\_\_\_

Qualité du(es) représentant(s) : \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions représentant le capital de la Société,

**Déclare souhaiter se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire spécial, agissant seul, avec faculté de substitution :**

Nom, Prénom du mandataire : \_\_\_\_\_

Adresse du mandataire : \_\_\_\_\_

auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra le 11 juin 2026, à 15 h, à l'Avenue Louise 235, 9<sup>ème</sup> étage avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle qui se tiendrait ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée, ne pouvait valablement délibérer ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec ladite assemblée,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans les sens précisés ci-dessous<sup>1</sup>, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée,
- aux effets ci-dessus, signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile.
- la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable jusqu'au 8 juillet 2026.

<sup>1</sup> A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société est le suivant :

**1. Présentation du rapport annuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

**2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration tel que repris dans le rapport de gestion**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration tel que repris dans le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*

**3. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels (BGAAP) de la Société arrêtés au 31 décembre 2025**

**4. Approbation des comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (BGAAP) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, à savoir, le bilan, le compte de résultats et les annexes.*

**5. Affectation du résultat de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, de la manière suivante : suite au bénéfice de l'exercice de 338.479,00 EUR, le compte « Pertes reportées » est ainsi porté de - 63.461.009,00 EUR à - 63.122.530,00 EUR.*

**6. Présentation des comptes annuels IFRS de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

**7. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels IFRS de la Société arrêtés au 31 décembre 2025**

**8. Approbation des comptes annuels (IFRS) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (IFRS) de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés.*

**9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*

**10. Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025**

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale donne décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.*

## 11. Renouvellement de mandat de deux administrateurs de la Société

*Proposition de résolution : L'Assemblée générale décide de renouveler aux mêmes conditions le mandat d'administrateur de (i) Monsieur Jean-François Gendron et (ii) de Madame Marie-Laurence Borie, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui sera réunie en 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.*

\* \*  
\*

*Si, en vertu de l'article 7 :130 du Code des sociétés et des associations, de nouveaux sujets sont inscrits à l'ordre du jour et/ou de nouvelles propositions de décision ont été présentées, et l'actionnaire soussigné n'a pas donné de nouvelles instructions concernant ce nouveau programme, le mandataire s'abstiendra de voter sur ces nouveaux points à l'ordre du jour ou sur les nouvelles propositions de décision.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2026

Signature :